

Chevaline : des mystères et un suspect idéal

L'enquête sur le massacre perpétré il y a un an en Haute-Savoie n'a pas encore permis d'identifier le ou les tueurs de la famille britannique. Un proche des victimes reste soupçonné d'être le commanditaire.



Surrey (Royaume-Uni). Zaïd al-Hilli, le frère de Saad, fait figure de suspect idéal pour l'instant. (Solo/Visual Press Agency.)



Chevaline (Haute-Savoie), le 5 septembre 2012. En milieu d'après-midi, Saad al-Hilli, 50 ans, son épouse, Iqbal, 47 ans, et sa belle-mère, Suhaila al-Allaf, 74 ans, sont retrouvés, abattus dans leur break BMW. Un an après, les gendarmes français et les policiers britanniques ont encore peu de certitudes. (SIPA/« The Sun »/Doug Seeburg.)

Un an après la tuerie de Chevaline (Haute-Savoie), les gendarmes français et policiers britanniques ont encore peu de certitudes. Mais bien des soupçons difficiles à transformer en accusation. C'est toute la difficulté de cette enquête à cheval sur deux pays aux cultures judiciaires totalement opposées, avec des victimes britanniques et une française.

Le 5 septembre 2012, en milieu d'après-midi, Saad al-Hilli, 50 ans, Iqbal, 47 ans, son épouse, et Suhaila al-Allaf, 74 ans, sa belle-mère, sont retrouvés morts, abattus dans leur break BMW sur le parking dit du Martinet au bout de la route forestière de la combe d'Ire. A l'extérieur, sur la route, gît le cadavre de Sylvain Mollier, 45 ans, un cycliste originaire d'Ugine (Savoie). Et une petite fille inerte, le crâne fracassé, Zainab, 7 ans, qui survivra.

Quelques heures plus tard, une autre enfant, Zeena, 4 ans, rescapée de la tuerie, est retrouvée vivante sous les jupes de sa mère et de sa grand-mère, mortes depuis plus de huit heures.

Un homme fait figure cependant de suspect idéal pour l'instant : Zaïd al-Hilli, le frère de Saad avec lequel il était en conflit ouvert (ce qu'il a nié par le biais de son avocat, malgré les évidences) à propos de l'héritage de leur père. Un homme qui est sous contrôle judiciaire en Grande-Bretagne et qui a refusé de

venir s'expliquer devant les juges d'instruction français.

■ **Qui est Zaïd al-Hilli ?** Agé de 54 ans, il est le frère aîné de Saad. Ce Britannique est gérant-salarié d'un golf à Burnhill mais ne roule pas sur l'or. Décrit comme ayant « un comportement féodal » vis-à-vis de son cadet, il revendiquait la totalité de l'héritage de leur père, Khadheem al-Hilli, décédé en août 2011. Deux frères qui ne se parlaient plus depuis que Saad avait découvert que Zaïd avait rédigé un faux testament le faisant seul et unique héritier d'une fortune estimée à 2,5 M€. Informé de ce faux, le père a alors rédigé un vrai testament ne léasant aucun de ses fils.

■ **De quoi le soupçonne-t-on ?** Zaïd est soupçonné d'être le commanditaire présumé de cette tuerie. « Nous savons qu'il lorgnait cet héritage mais de là à dire qu'il était prêt à tuer pour cela, on en est loin », indique Eric Maillaud, le pro-

curateur d'Annecy en évoquant une « possible spoliation ». Ce conflit d'héritage peut être un bon mobile, « mais pas une preuve », confiait encore le magistrat il y a quelques semaines. De son côté, Zaïd al-Hilli a un comportement déroutant. Les juges français l'avaient convoqué comme simple témoin, le 21 juin, pour répondre à des questions sur son emploi du temps et la nature réelle de ses relations avec son frère. Il a refusé. Que redoutait-il ? « Nous l'aurions placé en garde à vue s'il était venu chez nous », glisse une source proche de l'enquête.

■ **Quelle est sa situation judiciaire ?** Le 24 juin, la police britannique l'arrête pour un placement en garde à vue et perquisitionne son domicile. Mais Zaïd refuse de répondre aux questions comme la loi britannique l'y autorise et est relâché. Depuis, il est sous contrôle judiciaire, jusqu'au 23 octobre. Pour l'instant, les charges directes contre

lui, qui permettraient sa mise en accusation, font défaut. Même s'il existe ces étranges coups de fil passés en Roumanie sur des portables, trois semaines avant la tuerie depuis le téléphone fixe de Zaïd.

■ **Que peut faire la justice française ?** C'est elle qui mène l'enquête, les faits s'étant déroulés en France. Une équipe commune d'enquête (ECE) a été constituée pour s'affranchir des commissions rogatoires internationales françaises systématiquement rejetées par les services judiciaires britanniques jugés trop intrusives. Un mandat d'arrêt européen peut toujours être délivré et devra être exécuté par les autorités britanniques si elles l'estiment fondé. Quant à une demande d'extradition, elle est illusoire. La Grande-Bretagne n'extrade pas ses citoyens mais peut les juger sur son territoire. Zaïd al-Hilli est pour l'heure « intouchable ».

JEAN-MARC DUCOS

Les trois autres pistes explorées

Depuis un an, les gendarmes ont exploré d'autres pistes qui n'ont rien donné pour le moment.

1 Le tueur isolé. Elle a longtemps figuré en tête de liste chez les gendarmes. Elle est d'ailleurs toujours active. Le pistolet utilisé est un Luger P06, spécialement fabriqué pour l'armée helvétique en calibre 7,65 mm dans une usine de Berne. Une arme « très locale » de part son origine et qui ne fait pas partie de la panoplie habituelle des tueurs professionnels. C'était également le pistolet de chevet de bon nombre de Savoyards durant la Seconde Guerre mondiale. Tous les recoupements avec des affaires criminelles élucidées ou pas dans la région n'ont rien donné.

2 Le cycliste. La vie et l'entourage de Sylvain Mollier, 45 ans, le cycliste abattu en même temps que la famille britannique, a été fouillée de fond en comble. En vain jusqu'à présent. Il reste la victime collatérale de ce drame.

3 Les espions. L'activité professionnelle de Saad al-Hilli, ingénieur aéronautique et consultant pour des sociétés qui fabriquent des microsattelites, a suscité bien des fantasmes. La revente de secrets a été évoquée. Mais Saad al-Hilli n'avait aucune compétence ni habilitation pour travailler dans le domaine militaire.

J.-M.D.

« Les droits de la défense sont bien plus développés en Grande-Bretagne qu'en France »

M^e Jérôme Rousselle, avocat spécialiste du droit britannique

« En Grande-Bretagne, le système judiciaire est arc-bouté sur la défense des libertés fondamentales du suspect. Les garanties et les recours sont nombreux. On est au pays de l'Habeas Corpus. Les droits de la défense sont très importants outre-Manche et bien plus dé-



veloppés qu'en France même s'il y a eu des progrès », souligne M^e Jérôme Rousselle, avocat spécialiste du droit britannique au sein du cabinet d'affaires parisien LMT. « Lors d'une garde à vue en Grande-Bretagne, l'avocat peut s'entretenir à tout moment avec son client et le conseiller au fur et à

mesure que l'audition progresse. Il peut aussi interrompre l'interrogatoire pour conseiller au client de ne pas répondre. Se taire est un droit, mais ce silence peut aussi être retenu contre vous », détaille M^e Rousselle en comparant avec la France.

« La garde à vue en France a avant tout un rôle de déstabilisation. Cette phase policière est cruciale car les

enquêteurs doivent faire vite. Cette culture de l'aveu n'existe pas en Grande-Bretagne. La garde à vue n'y est pas une fin en soi. Les enquêteurs prennent beaucoup plus de temps », insiste l'avocat qui décrit un système judiciaire anglais « où le procureur et le suspect ont les mêmes droits ». Deux cultures, deux méthodes diamétralement opposées.

J.-M.D.